



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues, « APRODH »*

RAPPORT DE JUIN 2024

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC	: Agent de Police Chef
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
AT	: Agent de Transmission
B	: Blessé
BRARUDI	: Brasserie du Rwanda-Urundi devenue Brasserie et Limonaderie du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FE	: Femme
FI	: Fille
FBU	: Franc Burundais
G	: Garçon
H	: Homme
NI	: Non Identifié
OBR	: Office Burundais des Recettes
OBUHA	: Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
ODECA	: Office pour le Développement du Café du Burundi
OIM	: Organisation Internationale des Migrations
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OTB	: Office du Thé du Burundi
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de juin 2024 mais sans être exhaustif car certains cas de violation des droits humains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Ce rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population sont :

- 1- Des abus perpétrés par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui tuent des personnes paisibles et sans défense, volent des biens et font des menaces et intimidations à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD ;
- 2- Des arrestations arbitraires et menaces de mort à l'endroit des militants du parti CNL dans plusieurs localités du pays ;
- 3- Une tentative d'enlèvement d'un journaliste en commune Ntakangwa dans la Mairie de Bujumbura ;
- 4- Des orpailleurs morts en provinces Kirundo et Cibitoke suite au glissement de terrain ;
- 5- Un incendie au district sanitaire de Nyanza-Lac dans la province de Makamba.

Le domaine politique a été surtout caractérisé par :

- 1- Une visite nocturne du secrétaire général du parti CNDD-FDD en province Karusi ;
- 2- Des intimidations faites par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba ;
- 3- De l'utilisation des véhicules de l'Etat dans les activités du parti CNDD-FDD ;
- 4- Des contributions forcées en province Mwaro ;
- 5- Des activités à connotation politique en milieu scolaire en province Kayanza.

Dans le domaine judiciaire, le rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivies des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi des cas de jugement de flagrance.

Dans le domaine social, la carence du carburant constitue une menace de l'économie du pays depuis plusieurs mois. A cela s'ajoute la hausse des prix des produits de la BRARUDI qui ajoute le drame au drame.

En second lieu, le rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Ces personnes tuées restent dominées par des cadavres retrouvés et sans identification des auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont mis en exergue.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du moins concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juin 2024 avec une analyse critique des conditions de détention caractérisées par une surpopulation carcérale et une promiscuité sans commune mesure.

Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations de nature à améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire sont multiples. Il y a notamment lieu de signaler les cas ci-après :

1- Tentative d'assassinat en commune Bugabira dans la province de Kirundo

En date du 1^{er} juin 2024 vers 23 heures, sur la sous colline Ntwago, colline Kigoma, commune Bugabira dans la province de Kirundo, Cyprien Bukuru, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD âgé de 26 ans, a été surpris par les forces de l'ordre en patrouille nocturne en possession d'une grenade et d'une baïonnette. Selon des témoins sur place, il sortait de l'enclos de Claude Mbanzabugabo (47 ans), membre du parti UPRONA en courant. Au cours de l'interrogatoire, il a avoué qu'il voulait tuer Claude Mbanzabugabo sur l'injonction de Didace Nzoyihera, membre du parti CNDD-FDD qui s'était approprié des propriétés foncières de Mbanzabugabo et qui les exploitait à sa guise. Informé de l'arrestation de Cyprien par les policiers, Didace a directement pris le large.

2- Tentative d'enlèvement d'un cadre du journal Iwacu en commune Ntakangwa dans la Mairie de Bujumbura

En date du 5 juin 2024 vers 19 heures, sur l'avenue des forces armées communément appelée « Kurya Kanyoni » en zone Cibitoke, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura, Pascal Ntakirutimana, responsable du service politique au groupe de presse Iwacu, a été victime d'une tentative d'enlèvement par deux policiers quand il rentrait chez lui en zone Kinama de ladite commune. Ce journaliste a signalé qu'il descendait d'un taxi pris avec d'autres passagers quand un véhicule de type pick-up double cabine de couleur blanche aux vitres teintées roulant à toutes allures, s'est arrêté soudainement près de ce taxi. Cet arrêt brusque a provoqué une grande stupeur chez les passants et les passagers qui se trouvaient dans le taxi. Selon des témoins sur place, deux policiers sont rapidement sortis du pick-up et se sont dirigés vers le journaliste. Ils l'ont sorti du taxi de force et ont essayé de le faire monter de leur véhicule pour l'embarquer. Dans la foulée, il a échappé de justesse et il s'est caché dans la clôture de la parcelle parallèle. Après quelques minutes, il est sorti pour demander aux passants si personne n'aurait pu voir la plaque d'immatriculation du pick-up mais en vain. Selon les responsables du groupe de presse Iwacu, ce journaliste serait pourchassé pour une interview que lui accordé le professeur politologue Julien Nimubona, sur la situation politico-sécuritaire au Burundi.

3- Un orpailleur mort en commune Gitobe dans la province de Kirundo

En date du 20 juin 2024, sur la colline Baziro, commune Gitobe dans la province de Kirundo, Alexis Nimbona, natif de la sous-colline Mukenke I en commune Bwambarangwe de la province de Kirundo âgé de 17 ans et extracteur de minerais, est mort sur ce site d'extraction des minerais, dans des circonstances non encore élucidées. Selon des sources sur place, Alexis travaillait sur ce site et était membre de la coopérative Baziro. Les parents de la victime ont été informés de sa mort vers 21 heures. Ses parents ont alerté l'administrateur communal Georgine Dusabe mais en vain. Le défunt a été inhumé en date du 23 juin 2024 et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les circonstances de ce décès.

4- Un incendie au district sanitaire de Nyanza-Lac dans la province de Makamba

Dans la nuit du 22 au 23 juin 2024 vers 23 heures, un incendie a ravagé tous les bureaux du district sanitaire de Nyanza-Lac en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba. Les dégâts matériels comprennent tout le matériel de bureau et les archives. Selon le personnel de ce district, il a fallu

l'intervention des sapeurs-pompiers du commissariat provincial de Makamba, des militaires du camp Nyanza-Lac et des voisins pour sauver le stock des médicaments de la pharmacie qui allait prendre le feu. Selon des sources sur place, cet incendie serait dû à un court-circuit déclenché dans le plafond. Une mauvaise installation électrique avait été signalée par le personnel du district mais rien n'avait, jusque-là, été fait pour prévenir un quelconque accident.

5- Trois orpailleurs morts en commune Rugombo dans la province de Cibitoke

En date du 28 juin 2024 vers 14 heures, sur le site d'extraction des minerais de Rusororo, colline Rusororo, commune Rugombo dans la province de Cibitoke, Jérôme Ndagijimana, natif de la colline Rusororo âgé de 28 ans, Gabriel Ndayahoze de la même colline âgé de 37 ans et Papy Ruzovayo, natif de la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi âgé de 25 ans, tous orpailleurs, sont morts suite à un glissement de terrain. Selon des sources sur place, sept autres orpailleurs ont été blessés et conduits dans une structure de santé de la localité. Selon des sources sur place, les victimes cherchaient de l'or dans le non-respect total du cadre légal. Le gouverneur de la province de Cibitoke, Carême Bizoza conseille les orpailleurs à s'affilier dans les coopératives pour être couverts par la loi et prendre une couverture d'assurance afin de bénéficier de la protection en cas d'accident.

II.2. Du contexte politique

1- Visite nocturne du secrétaire général du parti CNDD-FDD en province Karusi

En date du 1^{er} juin 2024, Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du parti CNDD-FDD, a visité la nouvelle commune de Shombo où il est arrivé vers 4 heures du matin. Vers 7 heures, ces visites ont continué à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD à Karusi. Selon des témoins sur place, des jeunes Imbonerakure en T-Sheets du parti CNDD-FDD ont fait un déplacement vers la permanence provinciale au chef-lieu de la province depuis le 31 mai 2024 pour sécuriser le lieu.

2- Des intimidations faites par les jeunes Imbonerakure en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba

Depuis l'aube du 6 juin 2024 vers 5 heures, des jeunes Imbonerakure ont encerclé le centre urbain de la commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba en vue de sécuriser et honorer la visite du secrétaire général du parti CNDD-FDD et du responsable du même parti en province Burunga, le prénommé Sévérin. Selon des témoins sur place, les membres du parti CNDD-FDD de toutes les communes de ladite province étaient présents. La rencontre n'a pas dépassé 45 minutes et le message leur donné était que tous les membres de ce parti s'organisent en coopératives ou associations de développement rural. Les jeunes Imbonerakure ont manifesté leur jouissance à travers leurs chansons et la démonstration de force dans leurs slogans appelant à la discrimination politique et ethnique.

3- De l'utilisation des véhicules de l'Etat dans les activités du parti CNDD-FDD

En date du 7 juin 2024, au stade Agasaka situé en commune et province de Ngozi, il s'est tenu une croisade du parti CNDD-FDD en mémoire de feu Président Pierre Nkurunziza mort il y a quatre ans. Selon des témoins sur place, des véhicules de marque Fuso de l'OTB Teza et Rwegura ont été utilisés pour le transport des militants du parti CNDD-FDD en provenance de toute la nouvelle province Butanyerera comprenant les anciennes provinces de Ngozi, Kirundo et Kayanza. Les mêmes témoins ont indiqué que ces véhicules ont été privilégiés lors de la distribution du carburant malgré les longues files d'attente qui étaient à la station-service de Kuryamivo pendant deux jours. Les motocyclettes des jeunes Imbonerakure en tenue du parti CNDD-FDD ont été également servis à leur arrivée. Après le départ de ces véhicules, Désiré Minani, gouverneur de la province Ngozi, a informé les chauffeurs en attente que le carburant qui restait (5.000 litres de gasoil) était réservé au parti CNDD-FDD. Il a alors été décidé ainsi alors que

d'innombrables véhicules de transport de marchandises et de personnes étaient garés à cette station depuis des jours.

4- Des contributions forcées en province Mwaro

En vue de préparer la croisade du couple présidentiel qui a eu lieu en dates des 20 au 22 juin 2024 au chef-lieu de la commune Nyabihanga en province Mwaro pour célébrer quatre ans à la tête du Burundi, des contributions ont été exigées aux fonctionnaires par les responsables des différents services. Ces derniers ont également mobilisé la population des différentes communes de cette province pour donner des contributions en faveur de cette croisade. Ces contributions forcées variaient selon le diplôme et le poste occupé. Ainsi, par exemple, un enseignant de niveau humanités générales devait donner 2.000 FBU, celui de niveau licence, 5.000 FBU, un directeur d'une école à système d'internat, 200.000 FBU, un conseiller à la DPE, 30.000 FBU. Selon des sources sur place, ces fonds devraient servir à acheter des cadeaux à offrir au couple présidentiel lors de la croisade (animaux domestiques, paniers de vivres, ...). A cela s'ajoutait l'obligation d'acheter des pagnes à porter lors de la croisade surtout pendant le défilé d'ouverture de l'évènement.

5- La politique en milieu scolaire en province de Kayanza

Alors que l'école est, selon le règlement scolaire, censée être un milieu apolitique, dans différentes écoles de la province Kayanza, des organes de représentation des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD) ont été mis en place et sont reconnus par les autorités scolaires depuis les établissements scolaires jusqu'au niveau de la DCE et de la DPE. Ces jeunes Imbonerakure se comportent comme s'ils ne sont pas régis par le règlement scolaire. Leurs fautes sont souvent tolérées et leurs méconduites ne sont pas punies. En date du 22 juin 2024, sur la colline Kirema, commune et province de Kayanza, les jeunes Imbonerakure de toutes les écoles de cette province se sont rencontrés à l'hôtel Kamotel pour fêter et clôturer l'année scolaire 2023-2024. Ils étaient accompagnés par leurs encadreurs et Gervais Rurimwabagabo, secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Kayanza avait pris part à cet événement. Dans son discours, il a exhorté les élèves Imbonerakure à chercher les CNI afin de pouvoir voter dans les prochaines élections. Il a également ordonné aux élèves Imbonerakure de sensibiliser d'autres élèves pour adhérer massivement au parti CNDD-FDD.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de juin 2024, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des jeunes Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs n'a cessé d'augmenter, selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des endroits non officiellement reconnus par la loi, quelques cas seulement ont pu être documentés par les observateurs des droits humains.

Sous la même rubrique, le rapport met aussi en évidence les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues et les dossiers de flagrance qui ont été jugés par les différents tribunaux de Grande Instance.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des jeunes Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de juin 2024. Les cas qui ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH sont les suivants :

1- Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Rugombo dans la province de Cibitoke

En date du 31 mai 2024 vers 6 heures du matin, sur la transversale II, colline Munyika I, commune Rugombo dans la province de Cibitoke, Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana, commerçant et membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par des agents du SNR. Selon les membres de sa famille, Bizimana était dans sa boutique quand il a vu des agents du SNR venir dans sa boutique et ils l'ont directement menotté avant de le conduire au cachot du SNR à Cibitoke. Les mobiles de son arrestation n'ont pas été dévoilés à qui que ce soit.

2- Deux personnes arrêtées en commune Mugamba dans la province de Bururi

En date du 19 juin 2024, au centre communément appelé Cogo dans la zone Vyuya en commune Mugamba dans la province de Bururi, deux personnes respectivement Jean Claude Kariwabo et le prénommé Elie alias Kadogo ont été arbitrairement arrêtées par des policiers en collaboration avec des jeunes Imbonerakure. Selon des sources locales, les deux victimes ont été conduites au cachot du commissariat communal de Mugamba sans aucune information sur les mobiles de leur arrestation.

3- Un médecin arrêté en commune et province de Ngozi

En date du 24 juin 2024, à l'hôpital polyclinique Germain Martin, au quartier Kinyami, commune et province de Ngozi, Guy Iriba, médecin à cet hôpital, a été arrêté par le procureur Alfred Franck Ngomanziza avec un mandat d'une accusation d'avoir mal fait une césarienne. Selon des sources sur place, l'ordre des médecins de Ngozi, le gouverneur de Ngozi et les différentes associations des droits humains ont condamné cette arrestation arbitraire. Dans l'après-midi du 28 juin 2024, Guy Iriba a été libéré sur décision du procureur général près la Cour d'Appel de Ngozi après avoir payé 5.000.000 FBU de caution. En date du 29 juin 2024, le procureur général de la République a ordonné la restitution de cette somme au Dr Guy Iriba.

4- Un journaliste arrêté en ville de Gitega

En date du 30 juin 2024 vers 12 heures, dans la ville de Gitega, Gérard Nibigira, journaliste de la radiotélévision Isanganiro, a été arrêté et mis au cachot par des policiers. Gérard était à la station-service Murisanze communément appelée « Kwa Filippo » et était parmi les autres clients qui attendaient de s'approvisionner en carburant. Selon des sources sur place, ce journaliste a pris les photos des policiers qui étaient en train de malmener et battre une personne qui était, lui aussi, à la recherche du carburant. Croyant que ce journaliste voulait rapporter cette situation, le commissaire communal de la police à Gitega, Jean Prime Ndikubwayo voulait battre Gérard mais suite à la résistance de ce dernier, le commissaire a confisqué ses téléphones. Selon les mêmes sources, ces policiers ont fini par conduire Gérard et cela, de force au cachot du commissariat provincial où il a passé plus de 2 heures avant d'être relaxé suite à l'intervention des autres journalistes. Cependant, les deux téléphones ont été remis au SNR de Gitega.

5- Deux personnes arrêtées en commune et province de Ruyigi

En date du 30 juin 2024 vers 16 heures, dans le bistrot appelé « Carama », dans le quartier Sanzu I, commune et province de Ruyigi, les dénommés Bangirinama et Ndikumana en provenance de la Tanzanie, tous originaires de la colline Rutimbura, commune et province Ruyigi, ont été arrêtés par le commissaire provincial de la police à Ruyigi. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées suite à l'incompréhension entre elles et un autre individu qui était dans ce bistrot. Ce conflit a été causé par la boisson Kick que cet individu a acheté et n'a pas voulu partager avec les autres. L'acheteur de la boisson a alors appelé la police et cette dernière a embarqué Bangirinama et Ndikumana à destination du cachot du commissariat provincial de la police à Ruyigi.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une personne enlevée en commune Bugendana dans la province de Gitega

Dans la nuit du 6 juin 2024, sur la colline Rwingiri en commune Bugendana dans la province de Gitega, la dénommée Sébastien Fredianne, orpheline et chef de ménage âgée de 24 ans est introuvable. Selon Spès Ntiburahigobeka, chef de colline Rwingiri, ses habits à savoir son pagne, sa jupe et son sous-

vêtement ont été retrouvés tout près de son domicile, imprégnés de sang. Le même chef de colline a indiqué que Viateur Uwamuremye et Jean Ntunzwenayo, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Bugendana car leurs noms étaient écrits sur un bout de papier qui avait été déposé ainsi que ces habits imbibés de sang. Les enquêtes ont directement commencé pour identifier les auteurs de cet enlèvement et retrouver la victime.

2- Une personne enlevée en commune Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura

En date du 7 juin 2024, au quartier industriel, tout près du rond-point communément appelé « Chanic », en commune Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura, Jean Marie Bizimungu, natif de la commune Gihanga de la province de Bubanza résidant à la 7^{ème} avenue, quartier Mutakura, zone Cibitoke en commune Ntakangwa, a été enlevé par trois hommes en tenue policière. Selon des témoins sur place, Jean Marie a été embarqué à bord d'un véhicule de type Probox aux vitres teintés qui a pris la direction du centre-ville de Bujumbura Mairie. La famille de la victime n'a jamais su le motif de cet enlèvement et n'a jamais cessé de s'inquiéter pour la sécurité de Jean Marie. Précisons que le cadavre de Brice Irakoze, son parrain, a été récemment retrouvé au quartier Carama, au bord de la route et son véhicule était garé tout près du corps du défunt.

3- Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Rutegama de la province de Muramvya

En date du 12 juin 2024 vers 14 heures, sur la colline Kaniga en commune Rutegama de la province Muramvya, Edouard Ndayisenga, enseignant vacataire au Lycée communal Hosanna de Kaniga et membre du parti CNDD-FDD âgé de 37 ans a été enlevé au moment où il rentrait de l'école. Selon des sources sur place, il a été enlevé par des policiers qui assurent la garde du corps de Nicaise Mugande, responsable du SNR en province Muramvya. Il a été embarqué à bord d'une camionnette de marque Toyota Hilux double cabines aux vitres teintées. Selon les mêmes sources, il a été accusé d'avoir proféré des propos de nature à critiquer le pouvoir en place, la veille, dans un bar. Il a été conduit dans un lieu que sa famille n'a pas pu identifier.

4- Un membre du parti CNL enlevé en commune Giteranyi de la province de Muyinga

En date du 22 juillet 2024, au chef-lieu de la zone Ruzo en commune Giteranyi de la Province de Muyinga, Alexis Tuyishime, membre du parti CNL originaire de la colline Kijumbura, zone Masaka en commune Giteranyi de la province de Muyinga a été enlevé par Shabani Nimubona, responsable des jeunes Imbonerakure dans la province de Muyinga en complicité avec Isaac Nemeyimana, lui aussi membre de la Ligue des Jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place à Ruzo, ils l'ont embarqué dans une voiture Probox que Shabani avait garé au même endroit de l'enlèvement. La famille de la victime a cherché l'a cherché partout mais en vain. Selon les mêmes sources, Alexis était allé rendre visite à son oncle Samuel Nyandwi à Ruzo. Alexis venait de rentrer de l'exil en 2021.

II.3.3. Autres faits judiciaires

1- Un procès de flagrance en commune et province de Kayanza

En date du 7 juin 2024, dans un procès de flagrance au TGI Kayanza, Jeannette Niyokwizera, habitant du quartier Musave en commune et Province de Kayanza âgée de 57 ans a été accusée de faire le commerce des stupéfiants après avoir été attrapée en possession de 2 Kg de chanvre qu'elle transportait en date du 2 juin 2024 à destination d'un client qu'elle n'a pas voulu dénoncer. Après délibération, le TGI Kayanza l'a condamnée à une peine de 2 ans de servitude pénale et à verser une somme de 250.000 FBU sur le compte du trésor public.

2- Un procès de flagrance en commune et province de Kayanza

En date du 7 juin 2024, dans un procès de flagrance au TGI Kayanza, Jumapili Ngendakumana, habitant du quartier Mukoro I, colline Musave en commune et province de Kayanza âgé de 48 ans a été accusé d'atteinte à l'économie du pays après avoir été arrêté, en date du 6 juin 2024 vers 16 heures au centre urbain de Kayanza, tout près de l'OBR, à bord d'une voiture de marque probox, en possession de 478 Kg de café parchet emballés dans 10 sacs. Ce café a été remis à l'ODECA et la voiture a été mise à la disposition de l'Etat. Après délibération, le TGI lui a infligé une peine d'emprisonnement d'une année et d'une amende de 1.000.000 FBU.

3- Procès de flagrance rendu par le TGI Cibitoke

En date du 14 juin 2024, le TGI Cibitoke a condamné, dans un procès de flagrance, Pacifique Manirakiza, jeune Imbonerakure âgé de 23 ans, à une peine de servitude pénale à perpétuité. Il était accusé d'avoir fait noyer Jean Eudes Musiwa Mawa, ressortissant congolais âgé de 43 ans. L'incident s'est produit dans l'après-midi du 8 juin 2024. Toutes les charges contre ce jeune Imbonerakure indiquaient qu'il voulait lui dépouiller d'une certaine somme d'argent et de ses biens. L'accusé a plaidé coupable face aux charges du Ministère public qui a requis la peine de servitude pénale à perpétuité. Cette peine a été confirmée, après délibération, par le siège du TGI. Les habitants du chef-lieu de la province de Cibitoke qui suivaient le déroulement de l'audience publique ont salué la sentence prononcée et ont indiqué que de telles décisions mettraient fin à l'impunité qui se manifeste dans ce genre de crime dans cette province.

Bref et sans être exhaustif, au moins 7 cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales et 4 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ont été enregistrés au cours du mois de juin 2024.

II.4. DU CONTEXTE SOCIAL

1- La carence du carburant au Burundi, un danger pour l'économie du pays

A l'instar des périodes précédentes, la pénurie du carburant est restée la principale préoccupation des burundais au cours du mois de juin 2024. Cette pénurie a eu des retombées néfastes sur plusieurs aspects de la vie du pays notamment en affectant négativement le secteur des transports et celui des échanges, surtout sur le plan des coûts des produits commerciaux. Ainsi cette pénurie a ajouté le drame au drame en ce qui concerne la chute de l'économie du pays. En effet, les prix de tous les produits commerciaux ont grimpé d'une façon exponentielle alors que le pouvoir d'achat de la population burundaise n'a fait que dégringoler.

Cela a poussé le président de l'Assemblée Nationale burundaise à se prononcer sur les causes de cette pénurie. Dans discours du 13 juin 2024, pendant la session plénière au palais des congrès de Kigobe, Gélase Daniel Ndabirabe a accusé les députés et leurs amis de cacher le carburant dans leurs maisons et le revendre aux prix exorbitants, de l'exporter au Rwanda et ailleurs. Il les a aussi accusés de cacher le carburant en vue de créer une pénurie artificielle et ainsi provoquer la révolte populaire.

2- La hausse des prix des produits de la BRARUDI

En date du 1^{er} juin 2024, la BRARUDI SA a revu à la hausse les prix de ses produits. Dans son communiqué de presse, la BRARUDI a expliqué que cette hausse des prix a été dictée par l'augmentation des coûts des matières premières, des emballages et du coût de transport. Les produits Primus 72 cl, Amstel blonde 65 cl, Amstel blonde 50 Cl, Amstel bock et Amstel royale ont été augmentés dans l'ordre de 500 à 200 FBU par rapport aux prix antérieurs. Les prix des boissons non alcoolisées ont été majorés de 100 FBU. Cette augmentation des prix des produits BRARUDI est intervenue au moment où les consommateurs et les commerçants se lamentaient de la rareté de ces produits. Le monde des consommateurs a alors pensé que, désormais, la carence de ces produits allait être résolue mais en vain. Cette carence est également

un facteur de chute de l'économie du pays car cette entreprise fait partie des premières grandes entreprises du pays.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juin 2024, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, tout au long de ce mois, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des crimes afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi et parfois même des victimes.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Les cas qui ont été documentés sont les suivants :

1- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Itaba de la province de Gitega

En date du 1^{er} juin 2024 vers 14 heures, en commune Itaba de la province de Gitega, un corps sans vie d'Annick Nishimwe âgée de 7 ans a été retrouvé dans la rivière Gifunzo séparant les collines Kagoma et Rukoba II se trouvant dans ladite commune. Selon des sources sur place, cet enfant résidait sur la sous-colline Shungwe, colline Kagoma. Selon les mêmes sources, l'enfant avait des problèmes mentaux. Elle avait été introuvable depuis le 31 mai vers 18 heures.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Gitega

En date du 2 juin 2024, dans le quartier Magarama du chef-lieu de la province de Gitega, un corps sans vie de Selemani Ciza âgé de 41 ans a été découvert. Selon une source sur place, le défunt avait été arrêté la veille par les membres du comité mixte de sécurité.

3- Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 2 juin 2024, sur la colline Cewe en commune et province Kirundo, le dénommé Ngenzamihigo, cultivateur âgé de 32 ans a été tué par sa femme Marthe Uwamariya, cultivatrice âgée de 29 ans. Elle l'a tué à l'aide d'un coup de houe sur la tête. Selon des témoins sur place, cette famille était rapatriée de Mahama. Elle avait des litiges liés à la vente des tôles octroyées par l'OIM. Selon les mêmes sources, Ngenzamihigo est mort sur-le-champ. La femme, quant à elle, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat de Kirundo pour des raisons d'enquête.

4- Une personne tuée en commune Kibago dans la province de Makamba

En date du 3 juin 2024, sur la colline Bukeye en commune Kibago de la province de Makamba, un homme non identifié a été tué. Une source locale indique qu'après être arrêté par des jeunes Imbonerakure de la localité, l'homme non identifié a été tabassé à mort par ces jeunes du parti au pouvoir et il a rendu l'âme sur-le-champ.

5- Une personne morte en commune Muha dans la Mairie de Bujumbura

Dans la soirée du 3 juin 2024, à la 1^{ère} avenue de la zone Kanyosha en commune Muha de la Mairie de Bujumbura, un homme non identifié est mort après être tombé dans un ravin qui regorgeait des eaux de ruissellement se trouvant tout proche du marché de Gisyo dans ladite zone. Selon des habitants vivants près de cet endroit, ce ravin a été creusé par des personnes qui fabriquaient des briques pour la construction des maisons. Ces habitants n'ont cessé de demander à l'administration et à l'OBUHA d'aménager cet endroit dangereux.

6- Une personne tuée fusillée en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba

En date du 4 juin 2024 vers 16 heures, sur la colline Mukubano, zone Muyange en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba, Jean Bosco Dukundane, cultivateur âgé de 28 ans, a été tué fusillé par l'APC Boniface Hakizimana, policier du commissariat de police de Makamba et Ex-PMPA du CNDD-FDD, matricule 11245. Selon des témoins sur place, ce dernier faisait partie de l'équipe des policiers qui étaient en mission de sécuriser les centres de passation du Concours National dans la zone de Muyange. Ces policiers ont profité de l'occasion pour faire face aux motards qui allaient à l'encontre des normes du code de la route. Tout commence quand l'APC Boniface a infligé une amende de 50.000 FBU sans quittance au 1^{er} motard Elie Ntakirutimana, membre du parti CNDD-FDD. Ses collègues se sont révoltés et ces policiers leur ont opposé une force en tirant en l'air des balles réelles. Comme ces motards étaient, eux aussi des anciens combattants, ils ont décidé de se défendre contre ce policier Boniface et celui-ci a répliqué en tirant 2 balles réelles sur la poitrine de Jean Bosco et ce dernier est mort sur-le-champ. Le lendemain, les membres de sa famille ont procédé à son enterrement. Quant au policier présumé auteur du meurtre, il a été arrêté et conduit au commissariat de la police à Makamba pour des raisons d'enquête.

7- Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Ntahangwa dans la Maire de Bujumbura

En date du 5 juin 2024, en zone Buterere en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, une fillette de 7 ans a été retrouvée morte non loin au domicile de ses parents. D'après une source locale, la victime avait des signes montrant qu'elle a été violée avant d'être étranglée.

8- Une femme tuée en commune Mwumba dans la province de Ngozi

En date du 6 juin 2024, sur la colline Gitwe, zone Gatsinda en commune Mwumba de la province de Ngozi, Estelle Barakamfitye a été tuée après avoir été tabassée à mort par son mari. Ce dernier a été arrêté par la police et placé en garde à vue pour des raisons d'enquête.

9- Une personne tuée en commune Rugombo dans la province de Cibitoke

En date du 8 juin 2024, sur la transversale I, colline Rukana II en commune Rugombo dans la province de Cibitoke, Jean Eudes Musiwa Mawa de nationalité congolaise âgé de 43 ans, a été tué noyé par Pacifique Manirakiza, un jeune Imbonerakure âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, ce congolais traversait la rivière pour se rendre en commune Rugombo et Pacifique l'a fait noyer pour lui voler une somme d'argent qu'il avait dans sa poche et tous ses biens. Le corps sans vie de la victime a été enterré par la population en date du 13 juin 2024 au cimetière de Mpanda.

10- Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura rural

En date du 8 juin 2024, dans le cimetière de Kwidigi situé en zone Rukaramu en commune Mutimbuzi de la province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert en état de décomposition. Selon des sources sur place, le corps du défunt était emballé dans un sac et était tout nu.

11- Une personne tuée en commune Kabarore dans la province de Kayanza

En date du 8 juin 2024, sur la sous-colline Mpungenge, colline Mugoyi, zone Jene en commune Kabarore dans la province de Kayanza, Joseph Habiambere, membre du parti CNDD-FDD âgé de 28 ans, a été tué par le commissaire communal de police Moïse Arakaza alias Nyeganyega accompagné de ses deux AT. Selon des sources sur place, ces AT se sont rendus au domicile de Joseph vers 6 heures du matin pour y faire une fouille perquisition sans mandat et ils l'ont accusé de faire la fraude de café au Rwanda. Après la fouille perquisition, aucune graine de café n'a été saisie dans sa maison. Selon les mêmes sources, ils l'ont tabassé en lui ordonnant de montrer les sacs de café qu'il vend frauduleusement au Rwanda. A ce moment, le prénommé Pierre alias Sunzu et le dénommé Sindayigaya, tous voisins de Joseph, ont été également battus avant d'être transférés au commissariat communal de police. Arrivés au commissariat, Joseph Habiambere a été conduit par Nyeganyega sur sa moto, dans une forêt de pinus se trouvant à la colline Karama où il l'a abattu à coups de fusils. Quant à Sunzu et Sindayigaya, ils sont restés au cachot. Nyeganyega a alors intimé l'ordre à ses policiers de veiller à ce qu'aucun membre de la famille du défunt ne vienne récupérer le cadavre. En date du 9 juin 2024, le gouverneur de la province Kayanza, le colonel Rémy Cishahayo et le procureur de la république en cette province se sont rendus sur la colline Mugoyi et ont demandé à la famille de la victime de procéder à son enterrement mais la famille a refusé de le faire avant que l'assassin ne soit poursuivi en justice et puni conformément à la loi. Le corps du défunt a alors été conduit à la morgue du CDS Rubura.

12- Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 10 juin 2024, sur la colline Gakana en commune et province Kirundo, Silas Harerimana alias Wakweti âgé de 43 ans et vivant avec un handicap physique de la jambe a été tué à l'aide d'une épée par des personnes non identifiées qui l'ont attaqué quand il rentrait chez lui. Selon des sources locales, Silas avait des conflits fonciers avec ses frères. Claude Ndayahoze, un démobilisé du CNDD-FDD, a été arrêté par des membres du comité mixte de sécurité et conduit au commissariat de police à Kirundo où il a révélé les noms des commanditaires de ce crime ainsi que ses frères, en l'occurrence Claude Ntungane et Gérard Masasu. Les deux ont été arrêtés quand ils fuyaient vers la commune Vumbi de la même province.

13- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rutegama dans la province de Muramvya

En date du 11 juin 2024 vers 8 heures, sur la colline Gashingwa en commune Rutegama dans la province de Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé par des passants qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, le corps était emballé dans un sac qui avait servi d'emballage du ciment produit par la société BUCECO. Ce corps avait été déposé dans un buisson à côté du chemin des piétons. Ces passants ont été alertés par une odeur nauséabonde. Les mêmes sources ont indiqué que ce corps présentait des blessures au niveau des oreilles. Le chef de colline Gashingwa, Anicet Nindorera a décidé l'enterrement immédiat de ce corps. Les enquêtes menées par les chefs des collines voisines pour identifier la mère de l'enfant ont été sans issue.

14- Deux détenus morts en commune et province de Makamba

En dates du 11 et du 12 juin 2024, deux détenus sont morts respectivement au cachot du parquet de Makamba et au cachot du commissariat communal de police de Makamba suite à la négligence des autorités pénitentiaires. Jérôme Ndikuriyo est mort, dans le cachot du parquet de Makamba après avoir manqué l'autorisation d'aller se faire soigner. Jérôme avait été arrêté en date du 8 mai suite aux conflits fonciers. Selon les témoins sur place, il avait gagné un procès mais le perdant a refusé de récolter les patates douces qui se trouvaient dans la partie que le tribunal avait octroyé à Jérôme. Ce dernier a alors récolté les patates douces et les a transportés à la PJ afin que le propriétaire de ces patates douces puisse

les récupérer au bureau de l'OPJ. L'OPJ l'a directement mis au cachot avant d'être transféré au cachot du parquet de Makamba où il a rendu l'âme.

En date du 12 juin 2024 vers 3 heures du matin, un détenu est mort suite à la maladie d'asthme au commissariat communal de police de Makamba. Une crise est survenue et a provoqué la mort subite du détenu. Selon des sources sur place, les codétenus ont alerté les gardiens du cachot et ces derniers ont, à leur tour, alerté l'OPJ mais sans succès. Ce détenu mort avait été arrêté par la police en date du 9 juin 2024 suite aux conflits familiaux. Le corps du défunt a été transféré à la morgue de l'hôpital Makamba en attendant l'accomplissement des préparatifs de son enterrement.

15- Un corps sans vie retrouvé en commune Muha dans la Mairie de Bujumbura

En date du 12 juin 2024, en zone Kanyosha en commune Muha dans la Mairie de Bujumbura, un corps sans vie d'un maçon prénommé Nolis a été retrouvé au quartier Gisyo de ladite zone, dans un caniveau. Selon des sources sur place, Nolis était en train de construire une maison du prénommé Liévin en compagnie avec ses collègues. Tous les maçons de ce chantier ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Ces maçons construisaient une maison dans une parcelle en conflit qui oppose Liévin et un certain Mutanzaniya. Le corps sans vie de Nolis a été enterré au cimetière de Kanyosha par la population sur l'ordre d'Olivier Karabagega, chef du quartier Gisyo.

16- Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda dans la province de Cibitoke

Dans la matinée du 15 juin 2024, sur la transversale IV de la colline Nyamitanga en commune Buganda dans la province de Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés et en état de décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs, non loin de la rivière Rusizi qui fait la frontière entre le Burundi et la RDC. Selon ces cultivateurs, ces corps sans vie étaient ligotés. Les mêmes cultivateurs ont alerté des militaires se trouvant sur les positions qui gardent la frontière. Les cadavres ont été enterrés par des jeunes Imbonerakure et la population de cette localité sur l'ordre de Pamphile Kantabazi, administrateur de la commune Buganda.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo dans la province de Cibitoke

En date du 15 juin 2024, sur la colline Mparambo II en commune Rugombo dans la province de Cibitoke, un corps sans vie de Thaddée Nizigiyimana, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la transversale II de la colline Nyamitanga en commune Buganda âgé de 51 ans a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Ces cultivateurs ont également indiqué que le corps était en état de décomposition. Selon les membres de sa famille, Thaddée était porté disparu depuis deux semaines. Le corps de la victime a été enterré par des jeunes Imbonerakure en présence des membres de la famille et des administratifs à la base.

18- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugabira dans la province de Kirundo

En date du 17 juin 2024, sur la colline Nyabikenke en commune Bugabira dans la province de Kirundo, un corps sans vie de Stany Minani, commerçant membre du parti CNDD-FDD âgé de 31 ans a été retrouvé flottant sur les eaux du lac Gacimirindi. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la tête. Selon son épouse, Stany n'est pas rentré le 15 juin 2024 et elle a directement alerté le chef de colline Nyabikenke. Ce dernier a mené des enquêtes auprès de l'un des amis de Stany mais aucune information n'a été fournie. Le commissariat communal de police de Bugabira a arrêté Innocent Majambere et André Niyomukiza pour des raisons d'enquête puisqu'ils étaient avec la victime la veille de sa disparition. L'enterrement a eu lieu le même jour de la découverte macabre.

19- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Nyabiraba dans la province de Bujumbura rural

En date du 18 juin 2024 vers 18 heures, sur la colline et en commune de Nyabiraba dans la province de Bujumbura rural, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé tout près de la rivière Nyabiraba. Selon des sources sur place, ce corps était allongé tout près de cette rivière et était tout nu. Le cadavre a été enterré par des agents de la Croix Rouge au cimetière de Nyabiraba sur l'ordre de Michel Mpitabakana, administrateur communal et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier la mère de cet enfant.

20- Une personne tuée en commune et province de Rutana

En date du 20 juin 2024, sur la colline et zone Gitaba en commune et province de Rutana, le prénommé Kévin, conducteur de taxi-moto, a été tué par balle par une personne armée non identifiée. Selon des sources sur place, Kévin a répondu à un appel téléphonique d'un client et a été fusillé au moment où il allait le prendre pour le conduire à destination. Il est mort sur-le-champ et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier l'auteur.

21- Un corps sans vie retrouvé en commune Bukemba dans la province de Rutana

En date du 20 juin 2024, sur la colline Murama-Rurwe de la commune Bukemba en province de Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur les rives de la rivière Musasa, Trois suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

22- Une personne tuée en commune et province de Bururi

En date du 21 juin 2024, sur la colline Rwankoma de la zone Muzenga en commune et province de Bururi, Désiré Ntiranyibagira, veilleur à l'église Minevam âgé de 34 ans a été battu à mort par la population de la localité après l'avoir attrapé en train de voler dans un champ de haricots. Après être tabassé, il a été conduit à bord d'une motocyclette au bureau de la PJ à Bururi. Les OPJ ont refusé de l'accueillir parce qu'il était dans un état critique. Ils ont plutôt ordonné au prénommé Alfred et le dénommé Ntibambona, tous jeunes Imbonerakure et qui l'avaient emmené à la police, de le conduire d'abord à l'hôpital. Mais, au lieu de conduire la victime à l'hôpital, ils l'ont ramenée à son domicile où elle a rendu son âme. Ntibambona et Alfred ont été arrêtés par la police à Kirembe en date du 25 juin 2024 avant d'être conduits au cachot du commissariat provincial de police de Bururi.

23- Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Gitega

En date du 23 juin 2024 vers 7 heures, dans la vallée de la colline Rukoba en commune et province de Gitega, un corps sans vie de Lionel Bizoza, policier du grade de 1^{er} Sergent Major originaire de la colline Buzunza en commune et province Bururi résidant avec son épouse dans la ville de Gitega et âgé de 34 ans a été retrouvé dans le ruisseau de Karonga par des passants qui se rendaient dans la messe matinale. Lionel était OPJ dans la zone Kiriba en commune Giheta dans la province de Gitega. Les autorités administratives et policières ont indiqué que Lionel a été victime d'un accident de roulage en en arguant que sa moto a été retrouvée à côté de son cadavre. Mais des sources sur place ont conclu que ces explications sont erronées car il n'y avait aucune trace d'accident sur place tandis que la moto n'avait aucune casse. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital régional de Giheta pour attendre l'inhumation du défunt.

24- Deux enfants morts en commune et province de Muramvya

En date du 25 juin 2024 vers 17 heures, dans le quartier Kinyovu de la commune et province de Muramvya, Eddy Kaneza, élève en classe de 4^{ème} année à l'ECOFO Muramvya III âgé de 10 ans et Alain Bigirimana, élève en classe de 2^{ème} année à la même école âgé de 7 ans ont été retrouvés morts dans leur chambre. Candide Niyonzima, leur mère âgée de 39 ans est l'amant d'Anicet Karorero âgé de 47 ans non conjoints. Anicet a divorcé avec sa 1^{ère} femme qu'il a quittée avec 5 enfants. Anicet et Candide ont commencé à vivre ensemble quand Eddy et Alain avaient respectivement 6 et 3 ans. D'après ses dires, Candide aurait accompagné son époux à l'hôpital de Muramvya pour se faire soigner dans la matinée du 25 juin 2024 et quand ils sont revenus chez eux, les deux enfants étaient déjà morts dans leur lit alors qu'ils étaient bien portants au paravent. Le 26 juin 2024, le parquet de Muramvya a procédé à l'arrestation de la mère des deux enfants et de son amant pour des raisons d'enquête. Ils étaient suspectés d'avoir empoisonné ces deux enfants.

25- Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Rumonge

En date du 25 juin 2024, au quartier Kanyenkoko du chef-lieu de la province de Rumonge, un corps sans vie d'Emmanuel Nduwimana a été découvert tout près du port commercial de Rumonge. Selon des sources sur place, le corps du défunt a été retrouvé flottant sur les eaux du lac Tanganyika. Emmanuel était planton à l'hôtel Banda Jaz se trouvant dans la localité et était originaire de la commune Songa dans la province de Bururi. Les mêmes sources ont indiqué que ce corps sans vie était vêtu d'une culotte seulement. Emmanuel avait quitté l'hôtel en date du 24 juin 2024. La police de Rumonge a indiqué avoir ouvert une enquête pour l'identification des auteurs.

26- Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi dans la province de Cibitoke

Dans la matinée du 26 juin 2024, sur la colline et zone de Ngoma en commune Murwi dans la province de Cibitoke, un corps sans vie de Fabiola Nsanzimana âgée de 65 ans a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps de la victime était décapité. Trois personnes frères de la victime ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Il s'agit de Etienne Twagirimana, Kadi Nizeye et le dénommé Mukeshimana. Après leur interpellation, ils ont été conduits au cachot du commissariat de la police de Cibitoke. Ces trois personnes étaient en conflit foncier avec la victime qui venait de gagner un procès foncier portant sur une propriété foncière de trois hectares l'opposant avec ses trois frères.

27- Une personne tuée en commune et province de Bururi

Dans la nuit du 26 au 27 juin 2024, sur la colline Mugozi en commune et province de Bururi, Clovis Muhirwe âgé de 26 ans a été tué par des habitants de cette colline. Selon des sources sur place, il a été battu avec des gourdins jusqu'à rendre son âme. Clovis aurait été accusé de vol des biens dans la famille du dénommé Nyawakira. Ses deux fils Fabrice et Côme membres de la Ligue des Jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD l'ont attrapé et ont commencé à le battre avant que d'autres personnes de cette colline ne viennent se joindre à eux. Selon les mêmes sources, Clovis a rendu son âme le lendemain. La police a arrêté les deux fils de Nyawakira et les a conduits au cachot du commissariat provincial de Bururi.

28- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province de Rumonge

En date du 29 juin 2024, sur la 2^{ème} avenue, sous-colline Mbuga, colline Mwange, zone Kizuka en commune et province de Rumonge, un corps sans vie d'un enfant de 5 ans a été retrouvé dans une latrine non achevée et non encore utilisable. Selon Léonidas Hakizimana, chef de la colline Mwange, l'enfant avait été porté disparu depuis le 28 juin 2024 et ses parents l'avaient cherché partout sans succès. Selon des sources sur place, l'enfant avait été étranglé car il y'avait un morceau d'étoffe dans sa bouche. Ce chef de colline a indiqué que les enquêtes allaient bientôt démarrer pour identifier les auteurs et les mobiles du crime.

Bref et sans être exhaustif, le rapport fait état d'au moins 31 cas de personnes qui ont été tuées et 13 cas de personnes qui ont été blessées au cours du mois de juin 2024 comme le montre le tableau suivant.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	5	0
Gitega	0	0	0	0	1	2	0	0	2	0	3	2
Karuzi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kayanza	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	1	3
Kirundo	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1
Makamba	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	4	0
Muramvya	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1
Rumonge	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	2	2
Rutana	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	0	4	0	11	12	0	0	16	1	31	13

IV. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi relative aux VSBG a été promulguée depuis 2016. Dès lors, des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer en vue de la prévention et la répression des actes de VSBG ont été menées et continuent encore d'être menées un peu partout dans le pays. En dépit de toutes ces initiatives, bon nombre des cas de victimes de VSBG ne cessent d'être enregistrés. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est prohibé par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à se soustraire des poursuites judiciaires en facilitant leur fuite en toute quiétude. C'est ce qui limite considérablement l'effectif des présumés auteurs qui sont arrêtés et traduits en justice pour répondre de leurs actes et l'effectif des victimes éligibles à l'indemnisation.

Ainsi, au cours du mois de juin 2024, au moins 12 cas de victimes de VSBG ont été identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fillette violée en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 1^{er} juin 2024, sur la colline Muzye en commune Giharo dans la province de Rutana, D.N. âgée de 5 ans, a été violée par Japhet Niyoyankunze, marié et membre du parti CNDD-FDD, dans un buisson se trouvant sur cette colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur est natif de cette colline. Pour commettre ce crime, il lui a promis un billet de 100 FBU. Le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de la police de Giharo.

2- Une fille violée en commune et province de Rumonge

En date du 2 juin 2024 vers 16 heures, sur la colline Rukinga en commune et province de Rumonge, Z.N., élève en classe de 4^{ème} année à l'ECOFO Rukinga âgée de 11 ans a été violée par Phénias Ndayirukiye, cultivateur âgé de 18 ans. Selon les parents de la victime, le présumé auteur l'a prise par force et l'a conduite dans une maison non habitée où il l'a violée. La jeune fille a crié au secours et les voisins sont intervenus. Phénias a été arrêté et conduit au cachot de la police à Rumonge. La victime a été conduite au Centre Humura avant d'être transférée à l'hôpital Rumonge pour la prise en charge médicale.

3- Une fille violée en commune Kayokwe dans la province de Mwaro

En date du 2 juin 2024 vers 21 heures, sur la colline Ruvumu en commune Kayokwe dans la province de Mwaro, A.N. âgée de 30 ans et vivant avec une maladie mentale, a été violée par Innocent Kandanda et Emmanuel Nkunda, tous âgés d'environ 30 ans et de la composante sociale Twa. Selon des sources sur place, A.N. rentrait chez elle et le chemin passe dans le village des Batwa. Les deux hommes l'ont suivie et l'ont prise de force quand elle arrivait dans un boisement d'eucalyptus situé en bas de leur village où ils l'ont violée. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont pris fuite quand les habitants des environs sont accourus après avoir entendu les cris de détresse de la fille en train d'être violée. La police a directement commencé la recherche de ces Batwa.

4- Une fille violée en commune et province de Rumonge

En date du 3 juin 2024, sur la colline Kizuka en commune et province de Rumonge, B.A âgée de 7 ans a été violée par Egide Nimubona, membre du parti CNDD-FDD âgé de 35 ans. Selon les parents de la victime, le présumé auteur l'a conduite dans un champ de manioc où il l'a violée. Après l'acte, le présumé auteur a menacé la victime de ne rien dire au risque d'être tuée. La victime s'est tue mais elle a finalement eu un malaise dans les parties génitales et elle a finalement été conduite au CDS Kizuka pour consultation. Arrivée au CDS, elle a raconté à l'infirmier qui l'examinait ce qui lui avait arrivé. Les tests ont confirmé une infection des parties génitales. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la zone Kizuka avant d'être transféré, en date du 6 juin 2024, au cachot du commissariat de police de Rumonge.

5- Une fille violée en commune Bugendana dans la province de Gitega

En date du 3 juin 2024 vers 20 heures, sur la colline Kivuvu en commune Bugendana de la province de Gitega, D.M., élève en classe de 5^{ème} année à l'ECOFO Kivuvu I âgée de 13 ans a été violée par Elvin Akimana âgé de 33 ans et séparé de son épouse il y a 5 jours. Selon la victime, le présumé auteur l'a appelé en cachette, la trompant qu'il veut lui montrer où il cache les clés de sa maison afin qu'à son absence elle puisse donner des herbes aux lapins. Arrivée dans la maison, elle l'a forcée de faire des relations sexuelles en la menaçant de la tuer s'elle refusait. Selon la même victime, elle est rentrée en pleurant et a raconté à sa mère ce qui venait de lui arriver. Sa mère a directement alerté le chef de colline pour arrêter le présumé auteur. Ce dernier a été arrêté par la police et conduit au cachot du poste de

police de la zone Mutoyi pour des enquêtes. Le lendemain matin, la victime a été conduite à l'hôpital Mutoyi pour bénéficier des soins de santé.

6- Une femme battue en commune Buhiga dans la province de Karusi

En date du 5 juin 2024 vers 16 heures, sur la colline Rwingoma en commune Buhiga dans la province de Karusi, Pértpétue Maniratunga, membre du parti CNDD-FDD âgée de 35 ans, a été tabassée par son époux, Molière Nsanzimpore âgé de 48 ans et lui aussi, membre de ce parti. Selon des témoins sur place, Molière a accusé son épouse d'avoir confisqué 5 kg de riz après la récolte. Selon les mêmes sources, Molière dilapide toutes les récoltes sans se soucier de la famille. La femme a été répudiée de la maison après être battue. Elle a porté plainte chez le chef de colline mais aucune mesure n'a été prise pour ramener son époux à la raison.

7- Une fille violée en commune Matongo dans la province de Kayanza

En date du 6 juin 2024 vers 10 heures, sur la colline Bandaga en commune Matongo dans la province de Kayanza, J.L.M. âgée de 5 ans a été violée par Patrice Ntirwonza, cultivateur âgé de 47 ans. Selon la victime, Patrice l'a appelée quand il était dans un caféier et lui a promis un beignet puis l'a violée. L'enfant est rentré en pleurant et a raconté à ses parents ce qui venait de lui arriver. Les parents ont dénoncé le cas au chef de colline, Amédée Ndimurwanko. Celui-ci a directement alerté la police qui a arrêté le présumé auteur avant de le transporter au cachot du commissariat communal de Matongo. L'enfant a été conduit à l'hôpital Musema pour bénéficier des soins médicaux.

8- Une fille violée en commune Bugendana dans la province de Gitega

En date du 9 juin 2024 vers 20 heures, sur la colline Kibungo en commune Bugendana dans la province de Gitega, D.M., élève en classe de 6^{ème} année à l'ECOFO Kiziguro de ladite colline âgée de 14 ans a été violée par Innocent Irambona, membre de la Ligue des Jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD âgé de 23 ans. Au moments des faits, la victime était avec sa grande sœur et son fiancé dans l'un des bistrot de la localité. Quand elle est sortie à l'extérieur du bistrot, Innocent l'a prise par force et l'a trainée derrière le bistrot où il l'a violée. La victime a appelé au secours en criant mais en vain : le bruit du poste de radio de ce bistrot était intense à tel point que personne n'a pu l'entendre. Selon toujours la victime, elle n'a pas pu résister car elle était sous les menaces d'être tuée sur place au cas où elle continuerait à lui opposer une force. Le lendemain, la mère de la victime a déposé sa plainte chez l'OPJ et le présumé auteur a été arrêté le même jour et détenu au cachot de la commune Bugendana.

9- Une fille violée en commune et province de Muramvya

En date du 10 juin 2024 vers 14 heures, sur la colline Gakenke en commune et province de Muramvya, M.I âgée de 11 ans, a été violée par Thierry Itangishaka, cultivateur et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure âgé de 26 ans. Selon la victime, elle était allée cueillir de l'herbe pour les lapins quand Thierry l'a forcée et l'a amenée chez lui où il l'a violée. Arrivée chez elle, la victime a raconté à son père ce qui venait de lui arriver. Le père a, à son tour, alerté l'OPJ par téléphone. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police à Muramvya. La victime a été transportée à l'hôpital de Muramvya et les tests médicaux ont confirmé qu'elle a été violée.

10- Une fillette violée en commune Gatara dans la province de Kayanza

En date du 25 juin 2024 vers 16 heures, sur la colline Munini en commune Gatara dans la province de Kayanza, B.N. âgée de 5 ans a été violée par Gilbert Niyonkuru, boutiquier âgé de 24 ans. Selon la victime, sa mère l'avait envoyée à la boutique pour des achats quand Gilbert a usé de sa ruse et l'a trompée, lui

donnant un beignet et un jus appelé Fursana. Il l'a alors conduite dans une chambre de la boutique où il l'a violée. De retour à la maison, l'enfant a dit à sa mère qu'elle sentait des brûlures dans son organe génital tout en indiquant tout ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite au CDS Gatara pour bénéficier des soins de santé. Le présumé auteur a, quant à lui, été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Gatara où il a été placé en garde à vue pour des raisons d'enquête.

11- Une fille violée en commune et province de Ngozi

En date du 27 juin 2024, sur la colline Kinyami-Bitanga, commune et province de Ngozi, K.N. âgée de 7 ans a été retrouvée dans une fosse située sur cette colline. Après être violée par des personnes non identifiées, elle a été jetée dans cette fosse. Selon des sources des voisins des parents, elle avait été portée disparue en date du 26 juin 2024. La victime a été alitée à l'hôpital de Mivo en commune Ngozi.

12- Une femme battue en commune et province de Kayanza

En date du 28 juin 2024 vers 21 heures, sur la colline Kirema en commune et province de Kayanza, Violette Niyibizi, cultivatrice, a été battue par son époux Claude Hasabumutima qui exerce le métier de taxi-motard. Selon la victime, Claude est rentré à la maison au moment où sa femme était déjà au lit. Il a aussitôt commencé à la battre et l'a blessée sur la jambe et sur l'organe génital. La femme a crié au secours et quand les voisins sont arrivés, elle était en train de saigner. Selon la même victime, elle ne s'entendait plus avec son époux et avaient déjà fait la séparation de corps. La femme dormait dans la chambre des enfants. Claude a refusé de conduire sa femme au dispensaire et ces voisins ont été obligés de la transporter au dispensaire privé pour des soins de santé mais la facture a été remis à l'agresseur.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

La constitution de la République du Burundi, dispose en son article 25 que « tout être humain a droit à la liberté de sa personne, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». En dépit de la clarté de cette disposition constitutionnelle, la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants restent monnaie courante au Burundi. Le recours à cette pratique est devenu quasi habituel pour extorquer les aveux au cours de la procédure d'enquête au Burundi. Selon la population, ces actes sont souvent perpétrés par les agents du SNR et les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui font la pluie et le beau temps sans être inquiétés. Ils sont également commis dans la clandestinité et échappent de ce fait à la vigilance des défenseurs des droits humains. C'est pourquoi un seul cas a été identifié au cours du mois concerné par le présent rapport.

1- Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Bugabira dans la province de Kirundo

En date du 18 juin 2024 vers 22 heures, sur la colline Rubuga en commune Bugabira dans la province de Kirundo, François Karenzo, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD âgé de 45 ans a été tabassé par des jeunes Imbonerakure de ladite colline dirigés par leur responsable collinaire, Dieudonné Habimana. Selon des sources sur place, ils lui ont d'abord tendu une embuscade quand il venait de récolter du maïs sur la colline Kironza frontalière avec la colline Rubuga avant de le battre sérieusement tout le corps. Les mêmes sources ont indiqué que tout son corps était recouvert du sang. Ces jeunes Imbonerakure ont pillé tout ce qu'il avait : un sac de maïs et 13.000 FBU. Le chef de colline Ruhehe a assuré la prise en charge des premiers soins médicaux avant qu'il soit transféré à l'hôpital de Kirundo pour les soins intensifs et spécialisés. En date du 19 juin 2024, Dieudonné Habimana a été arrêté par le commissaire communal de la police de Bugabira pour des raisons d'enquête mais il a aussitôt été relaxé.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Tableau de la situation carcérale au 30 juin 2024

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Dossiers saisis	Dossiers avec collage photo	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F					G	F	
Bubanza	200	286	78	5	184	19								136		2	143,00%
Bururi	250	518	308	39	155	16							123	196	1	2	207,20%
Gitega	400	1714	661	85	875	93							31	57	8	9	428,50%
Mpimba	800	4984	3460	266	1210	48							101	810	21	16	623,00%
Muramvya	100	934	289	11	590	44								670	2	4	934,00%
Muyinga	300	608	109	10	445	44							200	208	6	1	202,67%
Ngozi (F)	250	209		69		118		7		15			25	122	11	7	83,60%
Ngozi (H)	400	1859	620		1239								22	142			464,75%
Rumonge	800	1193	472	24	649	48							25	523	4		149,13%
Rutana	350	457	366	6	85								138	25			130,57%
Ruyigi	300	860	298	33	485	44							231	610	12	5	286,67%
CMCL Ruyigi	72	77					27		50					76			106,94%
CMCL Rumonge	72	79					37		42					48			109,72%
TOTALUX	4 294	13778	6661	548	5917	474	64		92				896	3623	65	46	320,87%
			6661+548=7209		5917+474=6391		64+7=71		92+15=107		-	-			65+46=111		

La population pénitentiaire est de 13 778 détenus + 111 nourrissons = 13 889

Le total des prévenus est de 7 209 adultes + 71 mineurs = 7 280

Le total des condamnés est de 6 391 adultes + 107 mineurs = 6 498

VI.2. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de juin 2024 complété par le tableau de la situation carcérale présenté ci-dessus montre qu'au cours de ce mois de juin et d'ailleurs à l'instar des mois précédents, voire des années antérieures, la surpopulation carcérale est devenue très alarmante malgré la mise en application de la grâce présidentielle qui avait apporté une bouffée d'air aux prisonniers en général et ceux de la prison de Rutana en particulier.

Alors que la capacité d'accueil des 11 prisons que compte le pays est restée de 4.294 personnes, 7 maisons carcérales se démarquent avec une surpopulation très inquiétante caractérisée par des taux d'occupation très alarmants. Dans l'ordre décroissant, il s'agit des prisons de : Muramvya (934,00%), Mpimba (623,00%), Ngozi Hommes (464,75%), Gitega (428,50%), Ruyigi (286,67%), Bururi (207,20%) et Musinga (202,67%). Seule la maison de détention de Ngozi Femmes a un taux d'occupation qui est en dessous de 100%. Elle a un taux d'occupation de 83,60 %. Même la prison de Rutana qui n'avait aucun détenu au moment de l'application de la grâce présidentielle a au 30 juin 2024, un taux d'occupation de 130,57%. De plus, les CMCL qui avaient, ces derniers mois, des taux d'occupation inférieurs à 100% ont aujourd'hui dépassé ce taux. Il va sans dire donc que la surpopulation dans les maisons carcérales au Burundi et la promiscuité qui en découle restent une triste réalité au Burundi.

VII. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, l'APRODH note que même si les violations des droits de l'homme continuent à être observées au Burundi, le gouvernement ne prend pas des mesures concrètes et adéquates pour juguler ce phénomène. Certes, l'Organisation reconnaît certains efforts consentis par certains TGI du pays en organisant des procès de flagrance à l'endroit des présumés auteurs des meurtres mais reconnaît tout de même que de manière générale, un pari reste à gagner afin de mettre les auteurs des violations des droits humains hors d'état de nuire. C'est d'ailleurs ce qui offre un terrain propice à la violation de pas mal de ces droits : des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécutions sommaires, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier. Ainsi, au moins 31 personnes ont été tuées, 7 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues, 12 personnes ont été victimes des VSBG et 1 personne a été victime d'actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants.

En ce qui concerne la situation et les conditions carcérales, le rapport note avec indignation la persistance d'une surpopulation carcérale sans commune mesure et une promiscuité sans précédent.

Il est donc évident que l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi reste un pari à gagner pour le gouvernement du Burundi. C'est pourquoi, à l'état actuel des choses, l'APRODH ne cessera de lancer des cris d'alarme. Face à cette situation, l'APRODH formule les recommandations suivantes :

• Au gouvernement du Burundi

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et punis conformément à la loi au cours des procès de flagrance ;
- ✓ Mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en vue de désengorger les établissements pénitentiaires ;
- ✓ Mettre en application la mesure de grâce présidentielle à travers toutes les prisons du Burundi afin de diminuer les taux d'occupation des différentes prisons ;

- ✓ Poursuivre les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation carcérale qui mine ces milieux et qui constitue une violation grave des droits fondamentaux des prisonniers ;
 - ✓ Prendre des stratégies pour rendre disponibles les produits de première nécessité afin de contrecarrer la pauvreté qui risque de mettre à genoux la population et d'anéantir toutes les initiatives en matière de développement du pays ;
- **Aux PTF**
 - ✓ Soutenir les initiatives du Gouvernement du Burundi en matière de développement du pays en général et celles liées au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;
- **A la population**
 - ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;
 - ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin de les dénoncer auprès des autorités et des défenseurs des droits humains.